BOTTERENS Infos

Votre bulletin d'informations communales

Nathalie Raboud, décembre 2021

www.botterens.ch

Annonceurs

FERBLANTERIE - COUVERTURE - PARATONNERRES - INSTALLATIONS SANITAIRES
TUBAGE DE CHEMINEES - ETANCHEITE - CHAUFFAGES - MACHINES A LAVER

ruffieuxmr@bluewin.ch

M+R RUFFIEUX Sàrl

Le Liderrey 51
1637 CHARMEY

TEL - 026/927.15.73 - FAX - 026/927.23.20

Ruffieux Michel 079/577.78.42
Ruffieux Robert 079/659.70.28
Ruffieux Jean-Marc 079/577.78.43
Ruffieux Cédric 079/385.26.56

Edition mars 2022

4 Administration communale
5 Autorités communales
6 Gestion des déchets
7 Baby-sitting – Solution pour l'éveil et l'accueil de votre enfant
8 Remerciements à la sté de jeunesse
9 Procédure de demande d'autorisation de construire
10 Estimation des valeurs locatives et fiscales des immeubles
11 Convocation à l'Assemblée communale du 02.05.2022
12 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 13.12.2021
21 St-Nicolas 2021 – Service de patrouille scolaire
22 Association GruyèreSolidaire
25 Infos Seniors
28 Fenêtres de l'Avent 2021
33 Evaluation des besoins en matière de structures d'accueil
34 Projet de place de jeux et rencontres à Botterens
36 Self-shop à Botterens
37 Résultats concours Ski-Club Biffé

Parution du bulletin communal

Le bulletin communal est imprimé 3 fois par an, soit en mars, juillet et novembre.

Le dernier délai pour la remise de vos avis et articles est le **20 du mois précédant la publication** à commune@botterens.ch.

Pour les annonces publicitaires, merci de prendre directement contact avec l'administration communale au 026 921 18 37.

Afin de rendre ce bulletin plus vivant, vos photos, articles et autres propositions sont les bienvenus ! Merci par avance de votre collaboration !

Le secrétariat communal

Administration communale

Route de Villarbeney 11 – 1652 Villarbeney

Horaires d'ouvertures : lundi 15.00 – 19.00 heures
jeudi 10.00 – 12.00 heures

Contacts : commune@botterens.ch
caisse@botterens.ch
☏ 026 921 18 37

Conseil Communal

Dominique Macheret	Syndic	Administration générale
079 250 67 21		ARG
dominique.macheret@fr.ch		ASLG
		Finances
		Routes/déneigement/éclairage
Robert Ruffieux	vice-Syndic	Agriculture et montagnes
079 659 70 28		AICG
026 921 27 30		Eau potable
ruffieuxmr@bluewin.ch		Epuration des eaux
		Sport et loisirs
Yanaelle Sciboz		Ecoles et accueil extrascolaire
079 394 61 43		Curatelles
info@ys-architecte.ch		Culture et tourisme
		Protection civile - ORCOC
Michael Richoz		Aménagement du territoire
076 398 23 52		Constructions / Energie
technique@botterens.ch		Ordre public et naturalisations
		Démoustication
Olivier Risse		Affaires sociales et santé
079 565 20 18		Cimetière
026 913 93 43		Feu
orisse@hispeed.ch		Forêts
		Voirie et déchetterie

Gestion des déchets

Horaires d'ouvertures de la déchetterie intercommunale à Corbières :

- mardi 17.30 – 19.00 heures
- mercredi 14.30 – 17.30 heures (du 01.05 au 30.10)
- jeudi 17.30 – 19.30 heures
- samedi 09.00 – 11.00 heures
  13.30 – 17.00 heures

Evacuation des déchets verts :

Les déchets verts/organiques peuvent être déposés à la place de compostage de la Fin-du-Chêne à Botterens (chèvrerie) du lundi au samedi. Merci de respecter scrupuleusement les indications que vous trouverez sur place en matière de tri.

Evacuation des sacs poubelles :

Veuillez-vous adresser à l'administration communale pour obtenir une carte d'accès à la benne compactrice (carte magnétique).

Recharge de votre carte

L'appareil de recharge se situe devant l'entrée principale de la halle polyvalente à Corbières.

1647 Corbières, Impasse de Pra Girard 3
L'accès se fait par la Route de la Comba.
Accessible à pied ou en voiture.

Baby-sitting

Nous vous communiquons ci-après les coordonnées de jeunes filles se tenant à votre disposition pour du baby-sitting :

Aebischer Ophélie 2003 Ch. de Châtel 54 – Botterens	079 284 23 74
Barras Emilie 2003 Impasse du Jordil 7 – Villarbeney	079 905 48 37
De Campos Mafalda 2001 Rte du Villard 3 – Botterens	078 661 67 14
Mutrux Elise 2007 Rte du Chamois 4 – Botterens	078 698 02 27
Ruffieux Céline 1998 Imp. du Jordil 25 – Villarbeney	079 128 61 76
Ruffieux Estelle 2004 Ch. de Châtel 15 – Botterens	079 919 77 85

Une solution pour l'éveil et l'accueil de votre enfant ?

Association d'accueil familial de jour de la Gruyère / 079 710 66 86
L'association s'occupe de l'accueil de petits enfants de leur naissance jusqu'à la fin de leur scolarité primaire, au domicile d'une assistante parentale. **A Botterens Mme Florence Grandjean assure ce service en tant qu'assistante parentale agrée.**

Atelier de jeux et bricolages "Arc-en-ciel" / 079 747 57 01
Atelier de jeux et bricolages ouvert aux enfants de 2,5 ans à 4, 5 ans à raison de 2 x 2 heures par semaine. Mme Nathalie Raboud, animatrice, se tient à votre disposition en cas d'intérêt.

Crèche & Nursery A Petits Pas / 026 921 39 96
La crèche située à Broc accueille des enfants âgés de 3 mois à 5 ans environ, répartis en 3 groupes de vie.

Accueil extrascolaire Broc-Botterens/ www.botterens.ch/vivre/ecoles/aes
Accueille les enfants des écoles enfantines et primaires du cercle scolaire de Broc-Botterens dans un cadre de qualité en dehors des heures de classe.

Visite des Aînés par l'Insouciante

Un grand merci à la société de jeunesse pour leur visite des Aînés et pour leur générosité ! Cette année, quelle joie de recevoir dans leur sachet surprise de magnifiques biscuits et friandises qu'ils avaient confectionnés eux-mêmes !

Bravo les jeunes, vous êtes formidables !

Les jeunes s'affairent à préparer des délices pour remplir plus de 100 sachets de douceurs pour les aînés !

Elise Ruffieux

Procédure pour le dépôt d'une demande d'autorisation de construire

Les demandes de permis de construire (simplifiée-ordinaire et préalable) doivent obligatoirement être déposées auprès des communes par le biais de FRIAC (application de gestion). Tous les renseignements utiles et pratiques pour la création de votre compte utilisateur et de votre dossier sont disponibles via le lien suivant :

https://www.fr.ch/seca/territoire-amenagement-et-constructions/permis-et-autorisations/friac-accueil

IMPORTANT

- Avant d'élaborer votre dossier, renseignez-vous auprès de la commune pour déterminer le type de procédure à suivre (ordinaire ou simplifiée).
- L'intitulé de votre dossier doit obligatoirement faire mention de toute éventuelle demande de dérogation :
  - Demande de dérogation aux distances aux limites
  - Demande de dérogation à la route communale

- Une fois que le dossier FRIAC a été créé et que vous vous êtes assurés qu'il contient tous les documents et plans nécessaires, cliquer sur "envoyer à la commune". Après cette étape, vous pourrez alors imprimer le dossier en 4 exemplaires (1 exemplaire complet et dûment signé et 3 exemplaires réduits comprenant uniquement les plans et les fiches de requête).
- C'est à réception des dossiers "papiers" que le traitement de votre dossier par la commune se déclenchera.
- Sous réserve d'éventuelles demandes de compléments ou d'autres contraintes, le temps de traitement moyen d'analyse d'un dossier avant sa mise à l'enquête est de 2 à 3 semaines.

Le Conseil communal

Annonceur

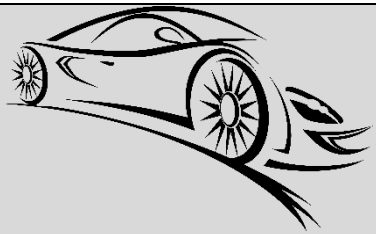

Carrosserie
Patrick Chassot

Tôlerie – Peinture au four – Remplacement de pare-brise –
Vitres teintées – Réparation toutes marques
Véhicule de remplacement
Devis gratuit

Route de Fribourg 155
1634 La Roche
patrick@carrosserie-chassot.ch
www.carrosserie-chassot.ch

Tél. : 026/413.31.63
Mobile : 079/254.70.52
Applicateur CERAMIC PRO®

Rappel aux « nouveaux » propriétaires

Le questionnaire pour l'estimation des valeurs locatives et fiscales des immeubles non agricoles permet au/à la propriétaire de déterminer les éléments à reporter sur sa déclaration d'impôt. Si le/la contribuable occupe, en plus de son propre logement, une résidence secondaire dans le canton, il/elle demandera au Secrétariat communal ou au Service cantonal des contributions un questionnaire supplémentaire.

L'imposition de la valeur locative n'est pas propre au canton de Fribourg. Elle existe dans tous les cantons ainsi que pour l'impôt fédéral direct. Elle équivaut en principe au montant du loyer que le propriétaire devrait payer à un tiers pour la location d'une maison ou d'un logement identique. Pour faciliter la tâche du contribuable, notre canton met à disposition un questionnaire détaillé qui permet de procéder facilement à la détermination de cette valeur.

→ *www.fr.ch/impots/personnes-physiques/estimation-des-immeubles*

Convocation à l'assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la commune de Botterens sont convoqués en assemblée communale le **lundi 2 mai 2022**, à 20.00 heures, au Restaurant Le Chamois.

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2021 (publié dans le présent numéro)

2. Comptes 2021

   - Comptes de fonctionnement 2021
   - Comptes des investissements 2021
   - Rapport de l'organe de révision
   - Préavis de la commission financière
   - Approbation des comptes 2021

3. Présentation et approbation des statuts de la nouvelle corporation forestière Moléson (corporation de triage)

4. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés au Bureau communal, pendant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.

Le Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée communale du 13.12.2021

Restaurant Le Chamois, lundi **13 décembre 2021**, 20.00 heures

Présidence	Dominique Macheret, Syndic
Présents	28 citoyennes et citoyens
Excusé(e)s	Mme A. Mutrux M. F. Tornare Mme J. Ruffieux M. Ph. Ruffieux M. M. Ruffieux M. D. Braillard M. J.-L. Ruffieux M. G. Buchmann M. G. Romanens Mme M.-J. Rauber Mme J. Curty Mme M. Risse
Scrutatrice	Mme Rachel Risse
Secrétaire	Gaëlle Murith, secrétaire communale

Liste des objets à traiter

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13.09.2021
2. Budgets 2022
3. Règlement des finances
4. Divers

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette assemblée des budgets. Il informe l'assemblée que celle-ci est enregistrée afin de faciliter à la secrétaire communale la rédaction du procès-verbal. M. le Président précise qu'en application des dispositions prévues par la loi sur les communes, l'assemblée a été dûment convoquée par parution dans le bulletin communal, par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg et par affichage au pilier public.

Le Président demande si ce mode de convocation ou l'ordre du jour appellent à des remarques.

Ceci n'étant pas le cas, le Président dresse la liste des personnes excusées et nomme Mme R. Risse scrutatrice qui procède au décompte des personnes présentes en ne tenant pas compte de la secrétaire communale, ni du caissier qui ne sont pas domiciliés dans la commune. 28 citoyennes et citoyens actifs sont présents ce soir, y compris les membres du Conseil communal. M. le Président demande si d'autres personnes présentes ce soir ne jouissent pas du droit de vote communal ? Ceci n'étant pas le cas, M. le Président poursuit.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 septembre 2021

Ce procès-verbal était à disposition de chacune et chacun auprès de l'administration communale et a fait l'objet d'une publication dans le bulletin communal du mois de novembre 2021. Le Président demande si quelqu'un souhaite faire une observation sur la rédaction de ce procès-verbal ou son contenu ?

Ceci n'étant pas le cas, le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal tel que rédigé de se manifester à mains levées :

Le procès-verbal du 13 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Le Président poursuit avec le point 2 du tractanda :

2. Budgets 2022

En préambule, M. Creux, caissier, informe les citoyennes et citoyens que ces budgets ont été établi selon les nouvelles normes comptables MCH2. Il ajoute que l'appellation « comptes de fonctionnement » est remplacée par « comptes de profits et pertes ». M. Creux précise que ce budget se solde par un léger bénéfice malgré l'augmentation sensible des charges liées, augmentation qui s'explique notamment par la croissance démographique de la commune entre les années de référence prises en considération dans les différentes clés de répartition.

M. Creux présente les chiffres au beamer et fournit des explications là où des modifications sensibles sont intervenues en regard du budget 2021.

Les explications données ainsi que les chiffres présentés n'appellent à aucune remarque ni question de la part de l'Assemblée.

M. Creux conclut la présentation du budget de fonctionnement 2022 en communiquant le résultat qui s'élève à un excédent de revenus de Fr. 25'687.00.--.

M. le Président redonne sans tarder la parole à M. Creux pour la présentation du budget des investissements 2022.

M. Creux présente les chiffres de ce budget des investissements 2022 et précise qu'il s'agit soit de reports, soit de soldes, soit de nouveaux investissements.

Investissement pour l'aménagement de deux bandes de roulement en béton sur les hauteurs de la route des Baumes

M. Creux informe que cet investissement se monte à Fr. 63'670.00 et qu'il est prévu de financer celui-ci par des moyens propres. La durée d'utilisation de cet investissement - en tenant compte des amortissements à réaliser - est de 40 ans. L'amortissement annuel calculé à 2.5% représente des charges d'entretien annuelles d'environ Fr. 650.00. Il est prévu d'exécuter ces travaux durant l'année 2022.

M. le Président explique les travaux projetés pour ce tronçon de route qui dessert le réservoir des Baumes et informe les citoyennes et citoyens que le devis établi par l'entreprise Charrière Terrassement s'élève à Fr. 63'670.00 TTC.

M. le Président ajoute qu'une demande subventionnement a été adressée aux améliorations foncières. Le montant budgétisé ne tient pas compte de l'éventuelle perception de subvention.

Enfin, M. le Président indique que trois offres comparatives seront demandées avant l'attribution des travaux.

M. J.-P. Widmer demande si le tronçon au niveau de l'habitation de la famille Gremaud est concerné par ces travaux.

M. le Président répond que la réfection débutera jute après cette maison.

M. J.-P. Widmer trouve que dommage d'investir là-haut et de laisser ce chemin avec une bande très raide autour de cette habitation.

M. R. Ruffieux répond que pour réaménager ce tronçon un déplacement de la route devrait alors être étudié.

M. J.-P. Widmer en convient et estime qu'il aurait fallu prévoir ces travaux durant les rénovations de l'habitation de la famille Gremaud.

M. R. Ruffieux indique qu'il n'est pas aussi facile d'obtenir l'aval des autorités cantonales pour le déplacement de tracés. La démarche a été tentée dans le cadre de la réfection du chemin d'accès au chalet des Plans, en vain.

M. le Président estime que techniquement – au vu de l'instabilité du terrain dans le secteur – il serait difficile d'envisager la route ailleurs.

M. J.-P. Widmer regrette d'entendre à nouveau le même discours que lors de la construction du quartier « Résidence Bifé ». Il constate par ailleurs que cette variante n'a jamais été chiffrée.

M. J. Tornare demande s'il serait possible de casser la bosse pour adoucir la pente.

M. le Président répond que techniquement cela serait envisageable mais la maison de la famille Gremaud se situe juste à côté. Des aménagements, tels que des soutènements, devraient alors être construit.

M. le Président précise que l'investissement proposé ce soir a pour objectif d'assurer la desserte au réservoir des Baumes et de supprimer les ornières. Dans le cadre d'autres travaux d'aménagements, le budget devrait alors être revu à la hausse.

L'assemblée n'ayant pas d'autres remarques ou questions, M. le Président cède la parole à la commission financière pour son préavis.

M. X. Rime communique le préavis favorable de la commission financière pour cet investissement de Fr. 63'670.00.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent cet investissement de Fr. 63'670.00 pour la réfection de ce chemin ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées :

Cet investissement et son mode de financement sont adoptés par 26 voix, 1 contre-épreuve et 1 abstention.

M. Creux conclut la présentation de ce budget des investissements en communiquant le montant de l'investissement net qui s'élève à Fr. 1'456'325.00.

L'assemblée n'ayant pas de remarques ou questions, M. le Président cède la parole à la commission financière pour son préavis sur les budgets de fonctionnement et d'investissements 2022.

M. X. Rime communique le préavis favorable de la commission financière et invite l'Assemblée à adopter les budgets de fonctionnement et d'investissements 2022.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent l'ensemble de ces budgets de fonctionnement et d'investissements 2022 de se manifester par mains levées :

Les budgets de fonctionnement et d'investissements 2022 sont adoptés à l'unanimité.

Le Président remercie l'assemblée de sa confiance et poursuit avec le point suivant :

3. Règlement des finances

M. le Président explique que le 22 mars 2018, le Grand Conseil a adopté la loi sur les finances communales. Le Conseil d'Etat a fixé l'entrée en vigueur de cette loi au 1er janvier 2021, puis l'a repoussée d'une année, au même titre que le nouveau plan comptable harmonisé MCH2.

Toutes les collectivités publiques locales sont non seulement régies par les normes cantonales, mais également par des normes qu'elles déterminent elles-mêmes, dans les limites de la loi et sous la forme d'un règlement de portée générale. Il s'agit du règlement des finances. Le but de ce règlement est donc de définir les paramètres importants régissant les finances communales, en complément à la législation en la matière.

M. le Président explique qu'il a été décidé de ne présenter en détails que les cinq articles concernant la limite d'activation des investissements et les seuils de compétence qui octroient une marge de manœuvre au Conseil communal pour engager une dépense nouvelle, un crédit additionnel ou un crédit supplémentaire, sans devoir attendre une décision formelle de l'Assemblée communale.

Le règlement présenté ce soir est tiré du modèle du Service des communes du Canton de Fribourg.

Art 3. Limite d'activation des investissements

La limite d'activation de Fr. 20'000.00 a été définie par le Conseil communal sur la base de la pratique des années antérieures.

La limite d'activation détermine à partir de quel montant un investissement doit être inscrit au bilan.

Art 4 a) Dépense nouvelle

Avec la mise en œuvre MCH2 toute dépense nouvelle, à savoir qui n'est pas une dépense liée ou une dépense qui n'existait pas dans les budgets précédents, doit faire l'objet d'un crédit d'engagement, donc d'une décision de l'Assemblée communale accompagné d'un message. Cela concerne autant une charge du compte de résultats (anciennement compte de fonctionnement) qu'une dépense du compte des investissements. Afin d'éviter de passer par un message pour toutes les dépenses de moindre importance, une compétence financière est donnée au Conseil communal jusqu'à Fr. 20'000.00

Cela suppose qu'un crédit budgétaire est prévu.

Art 5. b) Dépense liée

Il s'agit en premier lieu de toutes les dépenses liées cantonales (participation aux salaires des enseignants de l'école primaire) ou régionales (participations au Réseau Santé et Social, au CO...) pour lesquelles la commune n'a pas la compétence de la supprimer du budget.

Une dépense peut être liée par l'urgence de sa réalisation car sa non-réalisation mettrait en péril le bon fonctionnement de la commune. Si le montant de cette dépense est supérieur à Fr. 20'000.00 (art. 4 RFin), le Conseil communal doit demander à la commission financière un préavis pour la qualification de « liée » à de cette dépense.

Art 6 c) Crédit additionnel

Le crédit additionnel complète un crédit d'engagement insuffisant, c'est la différence entre le crédit d'engagement décidé et le décompte final constaté (Art. 33 al. 1 LFCo).

Le Conseil communal doit sans délai demander à la Commission financière un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement s'il se révèle, avant la réalisation du projet ou au cours de celle-ci, que le crédit d'engagement accordé sera dépassé.

Cela concerne toutes les dépenses du compte des investissements, mais également toutes les charges du compte de résultats qui sont considérées comme dépenses nouvelles (art.4 RFin) et qui nécessite une décision de l'Assemblée communale (crédit d'engagement accompagné d'un message)

Art 7 d) Crédit supplémentaire

Budget des investissements sur plusieurs années ou budget de résultats.

Un crédit supplémentaire corrige un crédit budgétaire insuffisant. Il est opportun de mentionner que la procédure de décision est simplifiée : le législatif se prononce globalement sur la liste - motivée - établie par l'exécutif qui répertorie tous les objets dont le dépassement excède la limite de compétence financière fixée par le règlement des finances. Cette liste est soumise pour décision lors de la présentation des comptes. Les mêmes limites qu'à l'article 6 sont fixées.

Art 8 Autres compétences décisionnelles

Au début de chaque législature, l'Assemblée communale déléguait un certain montant au Conseil communal pour les transactions immobilières. En début de législature, la délégation de compétence suivante a été validée : Transaction d'achat, de vente, d'échange, de donation ou de partage de parcelles de terrain de la commune.

Avec la nouvelle loi, cette délégation doit faire partie du règlement sur les finances communales et ne sera plus votée en début de législature.

Le nouvel article fixe le montant de Fr. 20'000.00 en cas d'aliénation, d'acquisition ou d'échange.

M. F. Romanens relève la complexité de ce règlement.

M. le Président en convient. Dans les grandes lignes ce règlement détermine la limite de compétence du Conseil communal qui a été fixée à Fr. 20'000.00.

L'Assemblée n'ayant pas de questions, le Président passe la parole à la commission financière.

M. X Rime communique le préavis favorable de la commission financière et invite l'Assemblée à adopter le règlement des finances tel que présenté.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent le règlement des finances tel que présenté de se prononcer à mains levées.

Le règlement des finances tel que présenté est adopté à l'unanimité.

Le Président remercie l'assemblée de sa confiance.

4. Divers

M. F. Ruffieux demande ce qu'il en est de l'avancement du dossier relatif à l'aménagement d'un trottoir.

M. le Président regrette la lenteur avec laquelle ce dossier est traité par les services de l'Etat. En effet, l'Etat a décidé d'aménager une bande cyclable. Par conséquent, la liaison sera élargie à 3 mètres afin de contenir une bande mixte cyclable et piétonne. L'Etat participera financièrement et un bureau d'ingénieurs a d'ores et déjà établi une offre. Le dossier suit son cours.

M. F. Ruffieux demande si l'investissement à charge de la commune sera par conséquent moins élevé que prévu.

M. le Président répond par l'affirmative. Une clé de répartition Etat/Commune doit encore être décidée.

L'assemblée n'ayant pas d'autres remarques, le Président clôt l'assemblée à 20h50 en remerciant toutes les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de la commune et en souhaitant à toutes et tous de Belles Fêtes de fin d'année.

La secrétaire	Le Syndic
Gaëlle Murith	Dominique Macheret

L'équipe de Saint Nicolas vous remercie pour votre chaleureux accueil et se réjouit de vous revoir en décembre !

Service de patrouille scolaire

Nous avons besoin de patrouilleurs, nous avons besoin de vous, que vous soyez parents, grands-parents, de Villarbeney, de Botterens ou simplement soucieux de la sécurité des enfants !

Si vous êtes prêts à consacrer quelques minutes par semaine à cette activité, Mme Yanaelle Sciboz, conseillère communale, se tient à votre disposition pour vous communiquer de plus amples renseignements au 079 394 61 43.

L'association GruyèreSolidaire

est née d'une grande envie d'aider, de soutenir et de soulager le quotidien de chacun, de retrouver les valeurs pour lesquelles sa fondatrice avait choisi le métier d'infirmière, tel que l'accompagnement dans la bienveillance sans facteur temps ni financier.

Buts :

- Accompagner physiquement et moralement les personnes afin de maintenir leur état de santé et diminuer la solitude
- Soutenir les proches aidants
- Accompagnement lors de fin de vie
- Apporter une aide à toute personne traversant une période difficile (hospitalisation d'un parent ou d'un enfant, maladie)

L'association n'a pas pour but de prendre la place des Soins à domicile, des Sage-femmes ou autres structures mais de compéter ces aides déjà en place.

Vos dons permettent aux personnes d'accéder à ce soutien sans contrepartie financière.

En cas de besoins contactez : Martine Rime 079 289 00 31

Vous souhaitez nous soutenir faites un don
Banque Raiffeisen Moléson 1628 Vuadens
IBAN CH08 8080 2263 1511 2
GruyèreSolidaire la Léchère 9 1628 Vuadens
Vous souhaitez devenir membre envoyez
votre nom, prénom adresse et adresse mail à
martinerime@bluewin.ch

Faites un don avec TWINT !

Scannez le code QR avec l'app TWINT

Confirmez le montant et le don

Place d'apprentissage

portes brodard
1634 La Roche
026 413 93 00
portes-brodard.ch

Pour l'été 2022, nous recherchons un(e)

apprenti(e) constructeur métallique

En plus d'un métier passionnant et créatif, cette formation propose de **belles perspectives d'avenir** :

- facilité à trouver un emploi avec de bonnes conditions
- accès à des formations supérieures
- accès aux hautes écoles avec une base solide
- un travail valorisant

Merci d'adresser votre candidature par poste ou par mail à :

Portes Brodard SA
Rte de Fribourg 17 - 1634 La Roche
026 413 93 00
info@portes-brodard.ch

Annonceur

Cherche à louer atelier/local

POUR MISE EN PLACE D'ATELIERS DE BRICOLAGE
POUR ENFANTS ET PARENTS

Minimum 20 m2, accès eau/toilettes, si possible chauffé
Disponible au plus tard dès septembre 2022, loyer modéré

Les Ateliers De La Chiphouillée

J'étudie toute proposition.
Je suis atteignable pour vous rencontrer et vous faire découvrir mon projet au 078/809.54.25 ou par mail lachiphouillee@gmail.com

Un logement pour des besoins qui évoluent

Comment adapter ou choisir un logement conforme à mes besoins?

Le canton de Fribourg vient de mettre en place un nouveau programme de soutien aux personnes âgées : **Qualidomum**, une ergothérapeute est à disposition pour proposer des solutions concrètes d'aménagement du logement. Le projet débute le vendredi 4 février dans les locaux du RSSG :

Habiter de manière plus sûre et plus pratique à un âge avancé : faites-vous conseiller !

La plupart d'entre nous souhaitent vieillir dans leur propre maison. Or, de nombreuses maisons et appartements ne sont pas adaptés aux besoins en lien avec l'âge et comportent des obstacles et des barrières qui peuvent entraver l'autonomie des personnes âgées et compromettre leur sécurité. Et une chute signifie parfois la fin de la vie autonome. C'est pourquoi il est important de se poser la question de l'adaptation de son logement suffisamment tôt, afin de pouvoir le rendre aussi sûr et pratique que possible.

Le service **Qualidomum**, créé dans le cadre de la politique cantonale en faveur des personnes âgées Senior+, offre aux personnes âgées et à leurs proches un conseil personnalisé par des ergothérapeutes conseillères. En partenariat avec le réseau de santé de la Gruyère, ce conseil sera désormais proposé gratuitement une fois par mois à partir du 4 février 2022.

La conseillère de **Qualidomum** sera présente le **premier vendredi de chaque mois de 14h à 17h** dans les locaux du Réseau Santé et Social de la Gruyère, Rue de la Lécheretta 18 – 1630 Bulle.

Les personnes intéressées peuvent envoyer leurs questions au sujet de Qualidomum par courriel à : info@ergo-prealpes.ch

N'hésitez pas à profiter de cette offre !

La commission Seniors a le plaisir de vous informer des diverses activités adressées aux Seniors de notre commune :

Un lundi par mois, à la salle communale, de 14h00 à 16h00, vous pourrez venir passer un moment convivial, pour jouer (cartes et autres jeux de société), pour tricoter ou simplement pour discuter.

Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser à Jacqueline Curty au 079 541 43 81.

Voici les dates pour cette année 2022 : 28 mars – 2 mai – 13 juin – 5 septembre - 3 octobre - 7 novembre – 12 décembre.

Un mardi par mois de 09h00 à 11h00, une marche, ouverte à toutes catégories de marcheurs, sera organisée. Le lieu de rencontre est le bureau communal.
Marcel Pasquier répondra à toutes vos questions au 079 287 72 33
Les dates retenues pour cette année 2022 sont : 19 avril – 17 mai – 21 juin – 20 septembre – 18 octobre – 15 novembre.

Le 6 avril 2022 de 14h00 à 15h00, une rencontre entre Seniors et jeunes enfants est prévue. Cet évènement se fera sur inscription auprès de Murielle Ruffieux au 079 845 90 62 et est adressé à tous les Seniors et aux enfants du village qui vont à Arc-en-Ciel, en 1H ou 2H.

- *Epidémie de Covid : durant toutes les activités proposées, les mesures sanitaires en vigueur seront respectées.*

Recherche de bénévoles pour les activités de la commission Seniors

L'un des buts de la commission Seniors est de rendre service aux personnes âgées de notre village. C'est pourquoi elle est à la recherche de personnes de tous âges et de tous horizons qui souhaitent offrir, **bénévolement**, divers petits services. Il s'agit d'un engagement libre et gratuit.

Vous êtes intéressé-e à donner un peu de votre temps ?

Par exemple pour :

- Se rendre chez un médecin ou autre
- Aller à la déchetterie
- Livrer un repas ou des commissions
- Faire une promenade
- Aider au jardinage
- Prendre un café dans un lieu public
- S'occuper d'une activité régulière proposée aux Aînés
- Autres

Merci de contacter Jacqueline Curty au 079 541 43 81 ou par mail jacotte.curty@icloud.com. Par la suite elle transmettra vos coordonnées au secrétariat communal et un tableau sera tenu à jour.

Recherche de jeux de sociétés

Pour les après-midis récréatifs que la commission Seniors organise, nous sommes à la recherche de toutes sortes de jeux, tapis de cartes…

Nous vous remercions d'avance et nous vous prions de vous adresser à Jacqueline Curty au 079 541 43 81 ou à Murielle Ruffieux au 079 845 90 62

Retour en images sur les Fenêtres de l'Avent 2021

Arc-en-Ciel

Un grand merci aux organisatrices, participants et visiteurs.

Famille Rigolet, Villarbeney

Familles Ruffieux, Villarbeney

Famille Blanc, Villarbeney

Famille Risse, Botterens

Familles Grandjean et Bossy, Botterens

Famille Repond, Villarbeney

Familles Grandjean et Pittet, Botterens

Famille Murith-Kolly, Botterens

Famille Pittet, Botterens

Famille Masset-Vaucher, Villarbeney

Chœur-Mixte l'Espérance

Famille Rauber et l'immeuble, Botterens

Famille Dunand, Botterens

Société de jeunesse

Famille Chammartin, Botterens

Véronique Roch
Professeure en soins infirmiers

Agréée ASCA

079 / 304 96 42

Traitements par thérapie manuelle

Douleurs vertébrales et articulaires

- épicondylite
- sciatique
- lumbago
- entorse

Cabinet de santé – Route de Botterens 105 – 1652 Botterens

Evaluation des besoins en matière d'infrastructures extrascolaires

Selon la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) et le règlement y relatif, les communes doivent évaluer tous les quatre ans le nombre et le type de places d'accueil nécessaires à la couverture des besoins en structures d'accueil extrafamilial.

Les familles ayant des enfants entre 0 et 12 ans sont concernées par cette enquête, les résultats nous permettront d'évaluer les besoins spécifiques pour notre commune.

Pour prendre part à ce sondage, téléchargez le formulaire disponible sur notre site internet www.botterens.ch/vivre/petiteenfance ou demandez à notre administration un exemplaire papier.

Délai de réponse : 15 avril 2022

Votre contribution à cette enquête est importante et nous vous remercions par avance de votre collaboration.

- Ne remplir qu'un questionnaire par ménage
- Répondre uniquement aux questions se référant aux tranches d'âge de votre/vos enfant(s).

Place de jeux et de rencontres à Botterens

Une étape de plus a été franchie dans le cadre de la réalisation de ce projet ! La mise à l'enquête publique n'a soulevé aucune remarque ou opposition et le dossier a été transmis aux services de l'Etat pour préavis. Nous avons dès lors bon espoir de recevoir l'autorisation de construire d'ici à quelques mois.

Si vous souhaitez consulter les plans ou obtenir de plus amples informations, le dossier de mise à l'enquête est à votre entière disposition auprès de l'administration communale.

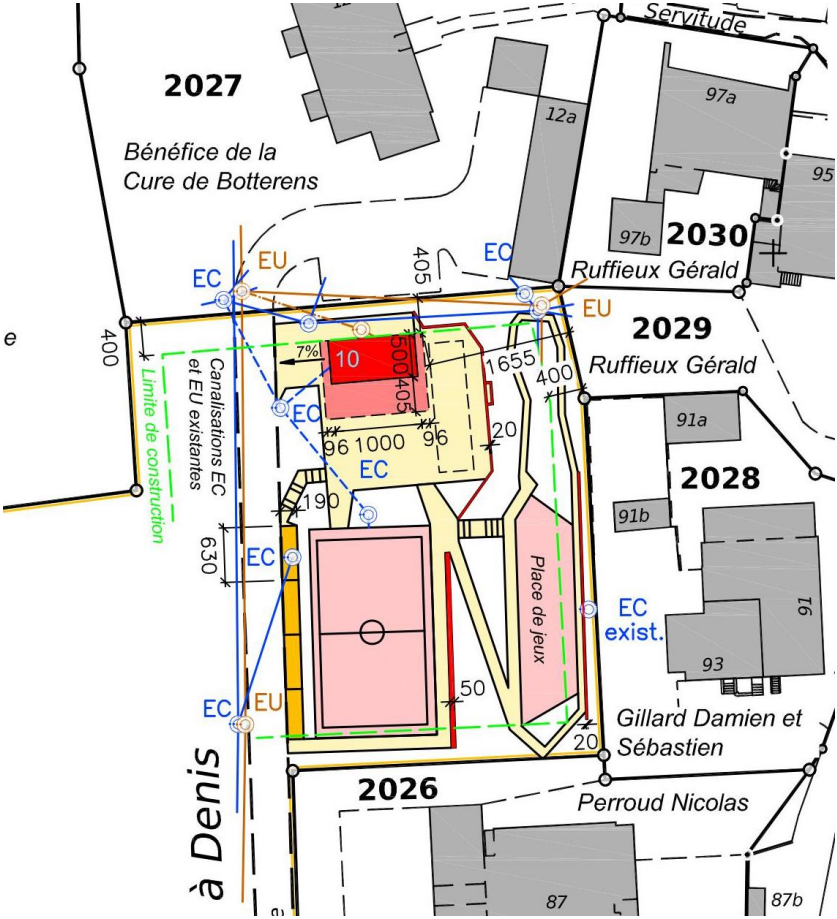

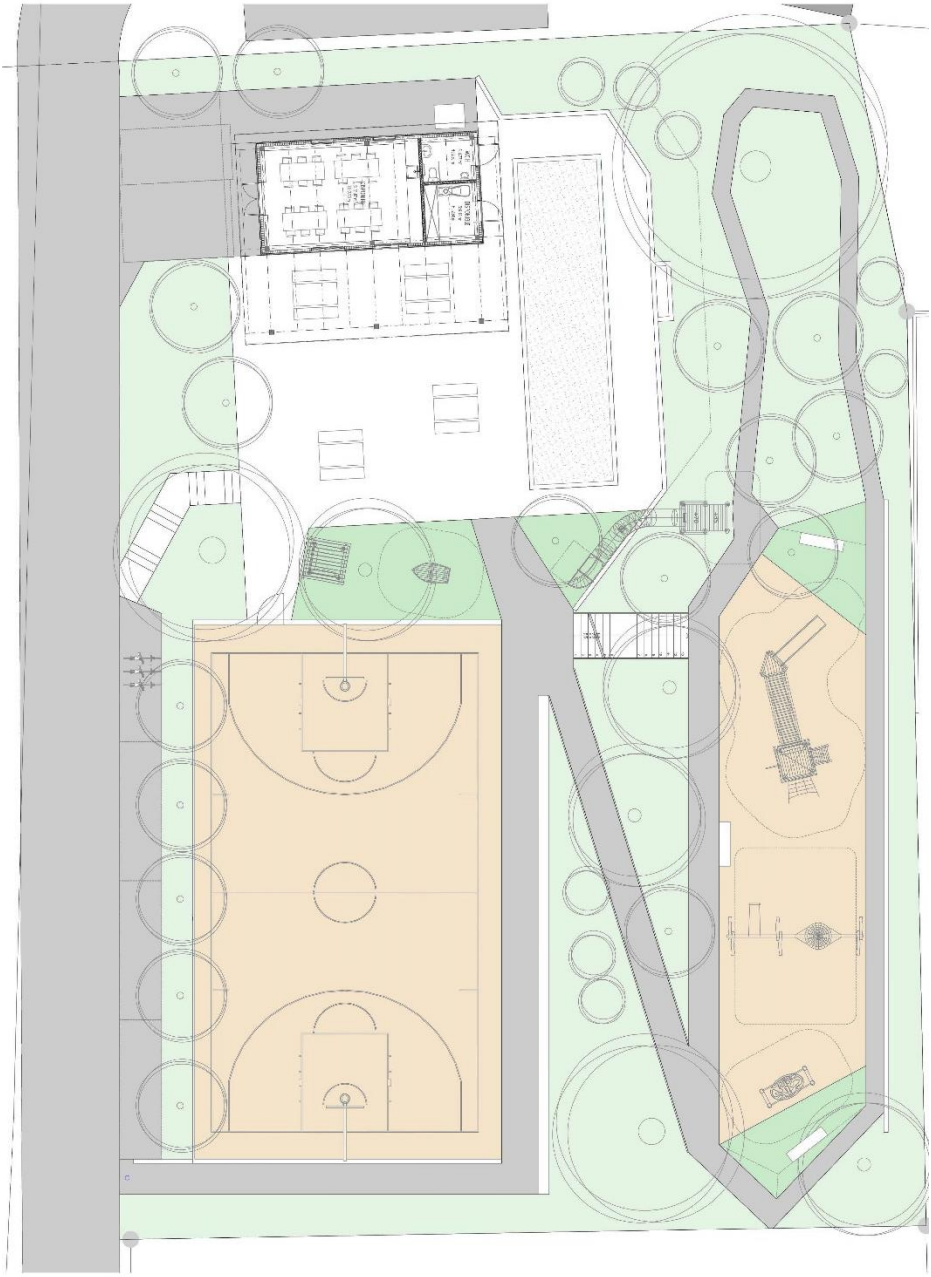

Nouvelle offre à Botterens

Epicerie de Botterens 24/24

Self-shop

GRUYERE ESCAPE

Une épicerie en libre-service a récemment pris ses quartiers dans les locaux de Gruyère Escape à la Route de Botterens 87 à Botterens.

Viande, fromage, pizzas, tartares, etc… fabriqués ou produits par des entreprises de la région. De quoi vous dépanner et vous régaler !

Venez nombreux découvrir ce nouveau commerce de proximité à votre disposition 24/24h 7/7j.

Paiement par carte et TWINT

Résultats concours interne organisé par le Ski-Club Biffé le 13.02.2022

Catégorie	Nom	Prénom	Année	1ère manche	2ème manche	3ème manche	TOTAL 2 manches	Rang
Minime filles	RUFFIEUX	Eline	2010	1'00'68	1'00'12	1'01'11	2'00'80	**1**
	BLANC	Maéva	2014	1'02'51	1'02'74	1'02'35	2'04'86	**2**
	RUFFIEUX	Lili-Rose	2017	1'29'75	1'27'98	1'27'27	2'55'25	**3**
	CORPATAUX	Mathilde	2012	3'23'36			6'47'12	**4**
Filles	TORNARE	Adeline	2008	56'83	58'23	56'52	1'53'35	**1**
	BARRAS	Justine	2007	1'06'03	1'08'26	1'10'78	2'14'29	**2**
	ZOLLIKOFER	Sidonie	2009	1'11'05	1'14'35	1'11'40	2'22'45	**3**
Juniors dames	BARRAS	Emilie	2003	51'58	51'95	50'45	1'42'03	**1**
	TORNARE	Camille	2005	53'65	53'72	55'40	1'47'37	**2**
Dames M20	RUFFIEUX	Céline	1998	56'38	55'77	55'46	1'51'23	**1**
	BIRBAUM	Manon	1999	56'42	56'31	56'24	1'52'55	**2**
Dames	RUFFIEUX	Marina	1982	55'13	54'35	55'09	1'49'44	**1**
	SCHMUTZ	Jeanne-Lucie		1'02'16	1'00'41		2'02'57	**2**
	TORNARE	Corinne	1974	1'14'32	1'16'64		2'30'96	**3**
Minime garçon	BLANC	Loukian	2011	54'70	55'28	56'87	1'49'98	**1**
	RUFFIEUX	Fabien	2018	1'16'41	1'43'94	1'20'46	2'36'87	**2**
Garçon	BLANC	Lionnel	2008	50'67	52'56	53'50	1'43'23	**1**
	CORPATAUX	Loïc	2010	56'81	57'55	1'01'15	1'54'36	**2**
Hommes M30	SCHMUTZ	Pierre	1984	45'35	47'32	46'72	1'32'07	**1**
	BLANC	Valentin	1983	47'80	48'58	48'61	1'36'38	**2**
	RUFFIEUX	Jérôme	1983	48'63	49'75	49'85	1'38'38	**3**
	RUFFIEUX	Vincent	1985	52'48	51'69	50'85	1'42'54	**4**
	AUBERT	Guillaume	1984	1'02'56	57'17		1'59'73	**5**
Hommes M40	RUFFIEUX	Joël	1974	48'55	48'42	48'44	1'36'86	**1**
	CORPATAUX	Fabrice	1974	1'00'78	1'00'24	57'88	1'58'12	**2**
Hommes M50	RUFFIEUX	Jean-Luc	1971	47'73	49'10	49'72	1'36'83	**1**
	TORNARE	Jacques	1972	48'37	49'57	50'25	1'37'94	**2**

Concours Ski-Club Biffé 13.02.2022

Annonceurs

FERME DE LA FIN DU CHÊNE

Elevage caprin et Fromagerie artisanale bio
Famille Christine Ruffieux-Gremaud
Fin du Chêne 39 - 1652 BOTTERENS
026 921 14 22
fermedelafinduchene.jimdo.com

- Vente directe à la ferme de 7h30 à 10h30 (dimanche 10h) et de 16h30 à 18h15
- Traite ouverte aux visiteurs tous les jours de 17h à 18h de février à octobre
- Visites guidées sur réservation
- Sur le trajet du tour du lac de la Gruyère

Nous vous assurons.
Avec rapidité, fiabilité et professionnalisme.

Julien Aeschlimann, Conseiller en assurances
M 079 671 17 82, julien.aeschlimann@mobiliere.ch

Agence générale de Bulle
Jacques Yerly

Chemin de Folliéran 23
1630 Bulle
T 026 916 10 40
bulle@mobiliere.ch

mobiliere.ch

la Mobilière

Annonceur

Notre Gruyère est Belle

A louer
Bredzons et Dzaquillons

Dzaquillons	tailles 38 à 44
Bredzons	tailles 42 à 52

Prix Fr. 45.-, entretien compris

Monique Grandjean
Route de Botterens 87
1652 Botterens
026 921 12 42